



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question orale n° 1303

Texte de la question

En mars dernier, lors d'une visite officielle en Franche-Comte, M. le Président de la République rencontrait les élèves et les enseignants du collège Anatole-France de Bethoncourt afin d'évoquer avec eux les problèmes rencontrés par cet établissement situé en zone d'éducation prioritaire et les solutions qui pourraient y être apportées. Depuis cette visite, et comme chaque année à la même période, le couperet de la carte scolaire est tombé : suppression de plusieurs postes de professeurs dans cet établissement, tout comme dans d'autres du pays de Montbéliard. Alors, même si le mouvement de grève qui a touché les collèges concernés et les discussions entre les représentants des établissements et l'inspecteur d'académie ont déjà permis quelques avancées, il n'en demeure pas moins que les inquiétudes sont vives et la grogne fait rage. Comment, en effet, expliquer que dans un collège au sein duquel 80 à 90 % des élèves sont d'origine étrangère, la suppression de deux postes d'enseignant n'influe pas sur la qualité de l'enseignement qui y est dispensée. Le premier examen de la carte scolaire 1997 en écoles maternelles et primaires est malheureusement tout aussi sombre, tant en zones d'éducation prioritaire qu'en secteur rural, alors qu'une véritable politique d'aménagement du territoire et de revitalisation du tissu rural est en cours. La mise en place dans plusieurs départements à titre expérimental, et notamment dans le Doubs, d'un observatoire des flux scolaires de l'enseignement du premier degré, tendant à prévoir et à dégager les tendances, à prévenir des accès de fièvre démographique, ou au contraire des rechutes, devait permettre de disposer d'une meilleure lisibilité de la carte scolaire à moyen terme. Aujourd'hui, toutefois, l'utilité effective d'une telle structure reste à démontrer. Mme Monique Rousseau demande donc M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche quelles mesures il envisage de prendre pour que, enfin, concernant les postes d'enseignants une véritable programmation tenant compte des besoins sur plusieurs années soit réalisée, et ce, en concertation avec les élus et en totale cohérence avec la politique d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire telle qu'elle est actuellement menée.

Texte de la réponse

M. le président. Mme Monique Rousseau a présenté une question no 1303

La parole est à Mme Monique Rousseau, pour exposer sa question.

Mme Monique Rousseau. En mars dernier, lors d'une visite officielle en Franche-Comte, M. le Président de la République rencontrait les élèves et les enseignants du collège Anatole-France de Bethoncourt, afin d'évoquer avec eux les problèmes rencontrés par cet établissement situé en zone d'éducation prioritaire, et les solutions qui pourraient y être apportées.

Depuis cette visite et comme chaque année à la même période, le couperet de la carte scolaire est tombé : suppression de plusieurs postes de professeurs dans cet établissement, tout comme dans d'autres du Pays de Montbéliard.

Alors, même si le mouvement de grève, qui a touché les collèges concernés, et les discussions entre les représentants des établissements et l'inspecteur d'académie ont déjà permis quelques avancées, il n'en demeure pas moins que les inquiétudes sont vives et la grogne fait rage. Comment, en effet, expliquer que dans un collège au sein duquel 80 à 90 % des élèves sont d'origine étrangère, la suppression de deux postes

d'enseignants n'influe pas sur la qualite de l'enseignement qui y est dispense ?

Le premier examen de la carte scolaire 1997 en ecoles maternelles et primaires est malheureusement tout aussi sombre, tant en zone d'education prioritaire qu'en secteur rural, alors qu'une veritable politique d'aménagement du territoire et de revitalisation du tissu rural est en cours. La mise en place dans plusieurs departements a titre experimental, et notamment dans le Doubs, d'un observatoire des flux scolaires de l'enseignement du premier degre, tendant a prevoir et a degager les tendances, a prevenir des acces de fièvre démographique ou, au contraire, des rechutes devrait permettre de disposer d'une meilleure lisibilité de la carte scolaire a moyen terme. Aujourd'hui, toutefois, l'utilite effective d'une telle structure reste a demontrer.

Quelles mesures le ministre de l'education nationale envisage-t-il de prendre, pour qu'enfin concernant les postes d'enseignants, une veritable programmation tenant compte des besoins sur plusieurs annees soit realisee, et ce, en concertation avec les elus et en totale coherence avec la politique d'orientation pour l'aménagement et le developpement du territoire telle qu'elle est actuellement menee.

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la recherche.

M. Francois d'Aubert, secretaire d'Etat a la recherche. Madame le depute, le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche est tres attentif a la situation dans votre departement, celui du Doubs.

Je vous rappellerai, tout d'abord, que, pour le premier degre, la carte scolaire n'est pas encore achevee.

L'inspecteur d'academie du Doubs s'efforcera de preserver les sites les plus fragiles, autant que faire se peut. En zone d'education prioritaire, il n'y aura, en tout cas, jamais plus de vingt-cinq eleves par classe en maternelle ou vingt-trois a vingt-quatre eleves en elementaire. Mais il faut bien prendre en compte l'evolution des effectifs qui est a l'image de l'evolution des effectifs dans la France entiere. Apres 1 088 eleves de moins a la rentree 1996, ce sont 838 eleves de moins qui sont attendus a la rentree 1997. Et c'est en ZEP que les chutes d'effectifs sont les plus importantes.

Les quatre priorites du Gouvernement pour le premier degre seront atteintes a la rentree 1997:

Premierement, davantage de maitres en presence des eleves dans les classes;

Deuxiemement, vingt-cinq eleves en moyenne dans les ecoles maternelles de zone d'education prioritaire - nous etions a pres de trente en 1993, je vous le rappelle;

Troisiemement, aucune fermeture de derniere classe d'une commune contre l'avis des elus. Le «moratoire rural» est applique strictement pour la quatrieme annee consecutive. C'est ainsi que 400 ecoles a classe unique ont pu rester ouvertes en France, dont six dans le departement du Doubs - Cersay-l'Eglise, La Sommette, Plein-Bois-du-Miroir, Surmont, Vauclusette, Ville-Dupont - alors qu'elles ne comptaient que huit ou treize eleves. Je tiens a vous rappeler que jusqu'en 1993, on fermait purement et simplement ces ecoles en milieu rural.

Quatriemement, les decharges de services des directeurs d'ecole a six classes seront effectuees partout, les decharges de service des directeurs d'ecole a cinq classes seront initiees.

En ce qui concerne l'observatoire des flux, il faut preciser qu'il a ete mis en oeuvre a l'initiative notamment de votre collegue Louis Souvet, senateur RPR du Doubs. Il est actuellement experimente dans vingt departements. Deconnecte volontairement de la carte scolaire annuelle, puisqu'il conduit a travailler sur le moyen terme, il s'est reuni dans votre departement trois fois et ne peut, a ce stade, avoir fait le tour de tous les problemes. Il s'est fixe comme objectifs prioritaires: l'aménagement scolaires de zones rurales fragiles - le travail, vous le savez sans doute, a commence sur trois cantons - une reflexion sur l'aménagement des secteurs urbains sensibles. Cette demarche a abouti a une fusion d'ecoles sur Valentigney, assortie d'une convention.

Cette experience va dans le sens d'un partenariat fructueux entre les elus locaux et l'education nationale. Elle reste a approfondir.

En ce qui concerne les colleges, il faut rappeler que le Gouvernement a fait un effort exceptionnel, puisque, dans un contexte budgetaire rigoureux, le budget 1997 se traduit, malgre une tendance a la diminution des effectifs, par une reconduction des moyens.

Votre departement a perdu 300 eleves de college a la rentree 1996. Il en perdra 600 a la rentree 1997. Cette baisse d'effectifs est fortement concentree sur les colleges en ZEP qui, a la rentree 1996, ont recense moins d'eleves que prevu initialement, ce qui conduit techniquement a prevoir des fermetures de postes tant au titre d'une regularisation portant sur 1996-1997 qu'au titre des previsions pour 1997.

Afin de preserver autant que faire se peut les zones d'education prioritaires, l'inspecteur d'academie a renonce systematiquement a une fermeture de poste dans chacun des colleges concernes. Il a, en outre, maintenu integralement les moyens complementaires affectes au titre des ZEP, malgre les baisses d'effectifs qui

atteignent parfois plus de cent élèves dans certains établissements, et cela en quelques années.

Le collège Anatole-France de Bethoncourt, auquel vous avez fait allusion tout à l'heure, connaît depuis quelques années une baisse continue de ses effectifs, passant de 518 élèves à la rentrée 1995 à moins de 400 prévus en 1999.

Sans remettre en cause le principe de la dotation spécifique qui revient à ce collège du fait de son classement en zone d'éducation prioritaire, il était cependant nécessaire de procéder à un ajustement découlant du réaménagement nécessaire des structures d'accueil des élèves, compte tenu de la baisse démographique. Un retrait de trois emplois était théoriquement envisageable à ce titre, mais l'inspecteur d'académie a pu heureusement limiter ce retrait à deux emplois.

Outre sa dotation spécifique d'établissement en ZEP, ce collège bénéficie d'une attribution particulière de vingt-cinq heures d'enseignement pour l'accueil d'élèves étrangers primo-arrivants.

Enfin, vous souhaitez que l'éducation nationale fasse l'objet d'une programmation budgétaire en relation avec les besoins de l'aménagement du territoire. Le nouveau contrat pour l'école a précisément inauguré cette démarche, avec l'inscription de la loi de programmation qui s'est traduite par la création de 2 000 emplois pour accompagner la rénovation pédagogique des collèges aux rentrées 1995 et 1996. Il n'en reste pas moins qu'il revient au ministère de l'éducation nationale de répartir, compte tenu des différentes contraintes liées à l'aménagement du territoire, les moyens votés dans le cadre de la loi de finances.

Mme Monique Rousseau. Je vous remercie, monsieur le ministre, de ces précisions dont je prends acte.

Données clés

Auteur : [Mme Rousseau Monique](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1303

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 1997, page 281

Réponse publiée le : 29 janvier 1997, page 428

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 1997